

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Séance du 19 septembre 2024

Date de convocation : 4 septembre 2024
Date d'affichage : 4 septembre 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Bastide des Jourdans, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Catherine SERRA donne procuration à Josianne MAURIN, Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Samantha KHALIZOFF donne procuration à Mariane DOMEIZEL, Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Luc BOREL, Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Josiane PANATTONI, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON

Monsieur Nicolas SALERNO est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-093
Modification du tableau des effectifs - Crédit de postes

Rapporteur : Stéphane LUZET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les statuts de COTELUB,

Vu le budget de COTELUB,

Monsieur le Rapporteur exposer au Conseil Communautaire les évolutions suivantes :

Au sein de la Direction Générale des Services

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants liés notamment à la gestion du parc automobile, à la gestion du contrat avec le prestataire informatique, ainsi qu'aux commandes diverses de fournitures de bureaux, petits équipements, consommables, EPI, mobilier, il est proposé de créer :

- un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de chargé(e) des moyens généraux, relevant du grade d'adjoint administratif.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le motif du besoin de service (article L. 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique) si aucune candidature de fonctionnaire n'est retenue. Dans ce cas, le candidat possèdera une expérience significative, bénéficiera d'un diplôme de niveau bac + 3 et sera rémunéré au maximum sur l'indice terminal du grade d'adjoint administratif.

Par ailleurs, dans le cadre du recrutement d'un agent en charge des assemblées et actes juridiques permettant le remplacement d'un départ à la retraite, il est proposé de créer :

- un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de secrétaire des assemblées et actes juridiques relevant du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Au service Office de tourisme

Pour être en adéquation avec l'organisation mise en place et pour répondre au besoin lié à plusieurs départs, il est nécessaire de créer :

- un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de chargé(e) de commercialisation et communication, relevant du grade de rédacteur.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le motif du besoin de service (article L. 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique) si aucune candidature de fonctionnaire n'est retenue. Dans ce cas, le candidat possèdera une expérience significative, bénéficiera d'un diplôme de niveau bac + 5 et sera rémunéré au maximum sur l'indice terminal du cadre d'emplois des rédacteurs.

Au sein de la direction des services techniques

Dans le cadre d'une réorganisation de cette direction à la suite du départ en retraite du responsable collecte, il est proposé de créer :

- un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de directeur adjoint des services techniques en charge de la prévention, valorisation et collecte des déchets, relevant du grade d'ingénieur principal.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le motif du besoin de service (article L. 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique) si aucune candidature de fonctionnaire n'est retenue. Dans ce cas, le candidat possèdera une expérience significative, bénéficiera d'un diplôme de niveau bac + 5 et sera rémunéré au maximum sur l'indice terminal du grade d'ingénieur principal.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver la création d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de chargé(e) des moyens généraux, relevant du grade d'adjoint administratif ;
- D'approuver la création d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de secrétaire des assemblées et actes juridiques relevant du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
- D'approuver la création d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de chargé(e) de commercialisation et communication, relevant du grade de rédacteur ;

- D'approuver la création d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de directeur adjoint des services techniques en charge de la prévention, valorisation et collecte des déchets, relevant du grade d'ingénieur principal ;
- D'approuver la mise à jour du tableau théorique des effectifs ;
- De préciser que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **Approuve** la création d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de chargé(e) des moyens généraux, relevant du grade d'adjoint administratif ;
- **Approuve** la création d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de secrétaire des assemblées et actes juridiques relevant du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
- **Approuve** la création d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de chargé(e) de commercialisation et communication, relevant du grade de rédacteur ;
- **Approuve** la création d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) de directeur adjoint des services techniques en charge de la prévention, valorisation et collecte des déchets, relevant du grade d'ingénieur principal ;
- **Approuve** la mise à jour du tableau théorique des effectifs ;
- **Précise** que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice ;
- **Autorise** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits,

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nicolas SALERNO
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRONOVITCH
Président

